



Coordinatrice Enfance : Christelle MACAIRE
 Directrice Adjointe Accueil Périscolaire et de Loisirs : Jennifer HAUVILLE

Ce règlement a pour but de permettre aux enfants qui sont inscrits au Pôle Enfance de SAUJON de profiter de ce temps dans une atmosphère sereine et agréable.

Il fait référence à tout ce qui touche à l'admission à l'accueil : sa fréquentation (horaires), sa surveillance et son fonctionnement. Le projet éducatif ainsi que le projet pédagogique sont à la disposition des familles sur demande.

ACCUEIL PERISCOLAIRE (MATIN/SOIR) <i>(Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)</i>	
<u>ELEMENTAIRE LA SEUDRE</u> 7h30 à 8h45/16h30 à 19h00	<u>MATERNELLES LA TAILLEE & GAMBETTA</u> 7h30 à 8h30/16h10 à 19h00
ACCUEIL MERCREDI & VACANCES <i>Possibilité d'accueil à la journée et la 1/2 journée (avec et sans repas)</i>	
GARDERIE (arrivée et départ échelonné des enfants)	7h30 à 9h30 et 16h30 à 18h30
ACCUEIL SUR LA SEUDRE (CP à CM2)	8h30 à 17h30
ACCUEIL SUR LE PÔLE ENFANCE (Maternelles)	7h30 à 12h00 et 13h00 à 18h30
REPAS SUR LA SEUDRE	12h00 à 13h00

*** TRANSPORT :**

Pour l'Accueil Périscolaire des enfants de la maternelle Gambetta, un transport est organisé avec un départ en minibus à 8h20 du Pôle Enfance et un retour à 16h00 en minibus ou à pied vers cet accueil.

EN CAS D'INTEMPERIES : Pas de liaison assurée vers Gambetta si les transports scolaires sont annulés par la Préfecture mais possibilité de retour à pied, le soir, si les conditions climatiques le permettent.

Ceux de la maternelle La Taillée s'y rendent à pied avec un départ à 8h40 du pôle Enfance et un retour à 16h15 vers cet accueil. Cependant, en cas d'intempérie, ils pourront utiliser le transport en minibus.

Pour l'accueil de Loisirs, le minibus est utilisé pour les sorties mais également pour se déplacer sur les différentes activités en cas de mauvais temps.

Pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans scolarisés, prendre contact avec la Direction du Pôle Enfance pour une étude individualisée en lien avec le multi accueil Mini Plumes.

*** INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT L'ACCUEIL DE L'ENFANT :**

Le dossier est valable la durée d'une année scolaire (*1^{er} septembre au 31 août*).

Les familles doivent signaler toute modification concernant leur situation familiale ainsi que tout changement d'adresse et numéro de téléphone.

- Pour tout retard, les familles doivent prévenir l'accueil en contactant le 06.11.96.49.31.

- Les enfants prioritaires sont :

- les familles dont les 2 parents travaillent (une attestation employeur pourra être demandée)

- et uniquement pour l'accueil de loisirs mercredis et vacances : celles qui résident sur SAUJON ou dans une commune conventionnée avec la structure.

- les sorties sont réservées prioritairement aux enfants venant régulièrement.

Le Pôle Enfance se réserve le droit de ne pas prendre l'inscription d'un enfant.

ACCUEIL MERCREDI & VACANCES

Fiche de réservations à compléter, signer et remettre au PÔLE ENFANCE (1^{er} étage)

TOUTE INSCRIPTION ET/OU REPAS RESERVES ET NON ANNULES 7 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITEE SERONT FACTURES SI AUCUN JUSTIFICATIF N'EST FOURNI (dans les jours qui suivent l'absence).

*** FONCTIONNEMENT :**

- L'accès au Pôle Enfance se fait par le portillon situé côté gymnase Ravet, avec un code d'accès au site qui sera renouvelé régulièrement par l'envoi d'un SMS.

- Le matin, les parents doivent accompagner le ou les enfant(s) jusqu'à l'accueil.

- Le soir, le ou les enfant(s) ne pourront repartir qu'avec les personnes désignées sur l'autorisation parentale. Prévenir par un courrier daté et signé ou un mail pour toute personne ne figurant pas sur cette autorisation et présenter une pièce d'identité.

- Les animaux ne sont pas acceptés dans l'enceinte du périmètre scolaire.

Les parents s'engagent à respecter l'horaire limite de départ, soit 18h30 pour l'accueil du mercredi et des vacances et 19h00 pour l'accueil périscolaire du soir.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR MATERNELLES

Il est demandé aux parents de préciser tous les matins si l'enfant sera présent le soir (feuille à cocher à l'entrée des classes).
Des jeux et des activités sont organisés, de la lecture, de la peinture, des dessins...
L'enfant participe en fonction de ses envies, mais il n'y a aucune obligation.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR LA SEUDRE

Des jeux et des activités sont organisés, de la lecture, de la peinture, des dessins...
L'enfant participe en fonction de ses envies, mais il n'y a aucune obligation.
Les enfants ne doivent en aucun cas se trouver dans les couloirs pendant les temps d'accueil.
Une aide aux leçons est proposée le lundi et jeudi de 17h15 à 18h30 :

Ce service est gratuit, non obligatoire et animé par des bénévoles. Leur action vient en complément du rôle des familles.

ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS & VACANCES

**Les enfants ne peuvent pas être récupérés pendant les heures d'activités (9h30-12h00 et 14h00-16h30)
ou en cours de sorties (horaires de départ et retour indiqués sur le programme).**
L'enfant doit être en parfaite santé et en état de propreté vestimentaire et corporelle.

- Les objets personnels (portable, console de jeux, jouets...) ne sont pas autorisés et le Pôle Enfance décline toute responsabilité quant à leur détérioration ou leur vol.

ALLERGIE ALIMENTAIRE : Aucun aliment extérieur au Pôle Enfance ne doit être apporté par l'enfant, sauf les journées de sortie ou un pique-nique vous sera demandé.

Aucune "préparation maison" ne peut être donnée aux enfants. Un encas le matin et un goûter le soir sont proposés.

*** COMPORTEMENT DES ENFANTS ET DU PERSONNEL :**

- Les enfants doivent se montrer respectueux envers les animateurs et le matériel qui leur est confié.
- Le personnel s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'enfant ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.
- De même, les familles doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la personne ou à la fonction du personnel et au respect dû aux autres familles.

*** LITIGES :**

En cas de désaccord ou de litige, les familles sont invitées à en référer directement auprès de la Direction du Pôle Enfance.

**En cas de non-respect de l'une des règles et après un avertissement écrit,
l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement du Pôle Enfance.**

*** FACTURATION & REGLEMENT :**

- Facturation à l'heure (toute heure commencée est due) et facturation des repas au tarif du ticket école élémentaire la Seudre.
- Les factures vous parviendront par l'intermédiaire de la TRESORERIE de ROYAN.
- Les règlements (*CESU, chèque, espèces*) seront effectués à la TRESORERIE de ROYAN dans le mois suivant la réception de la facture. Pour le prélèvement automatique s'adresser au Pôle Enfance.
- En cas de non-paiement, la TRESORERIE est habilitée à poursuivre les familles, et le Pôle Enfance se réserve le droit de refuser l'inscription de l'enfant.
- Toute facture inférieure à la somme de 5€00 sera reportée sur la période suivante. En fin d'année scolaire, la somme minimale de 5€00 sera facturée pour tout montant restant dû (*article D. 1611-1 du code général des collectivités territoriales*).

Fait à SAUJON, le 15 juin 2018

Le Directeur du CCAS

J.P. BOUTET-PETIT

COMMUNE DE SAUJON

CCAS-Pôle Enfance - 11 route des Ecluses – 17600 SAUJON

☎ 05.46.05.14.22 / enfance@mairie-saujon.fr

MAIRIE-Restauration scolaire – 1 place Gaston Balande – 17600 SAUJON

☎ 05.46.02.80.07 / cuisine@mairie-saujon.fr